

LE COMMUNAL

Bulletin municipal



Mai 2026
Volume 27, numéro 5

Que s'est-il passé au Conseil?

Le 4 mai dernier avait lieu la séance régulière du Conseil. La séance a été présidée par madame France Bédard, mairesse. En voici le résumé.

Le conseil demande un amendement au projet de loi no. 22 abrogeant l'article 245.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux.

La demande de droit de passage de M. Auguste Parent, à côté du garage municipal pour la période de mai à la fin octobre a été acceptée.

Une toilette mobile sera installée au centre communautaire pour l'utilisation des jeux d'eau (pour se changer) et une autre à l'édifice Flore-Irène-Gagnon.

Un contrat a été accordé à la compagnie Somavrac c.c de Trois-Rivières pour l'épandage d'abat-poussière, au montant de 0,4480 \$ le litre. Cette dépense était déjà prévue au budget et elle sera payée à même le fonds général.

La municipalité accorde un montant de 250.00\$ pour le service Sacs d'école, afin d'aider les familles à faible revenu.

Le conseil appui la demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire.

**La prochaine réunion du conseil se tiendra
le lundi 1^{er} juin 2026.**

MOT DE LA MAIRESSE

LES ÉLUS

France Bédard, mairesse

Pierre-Luc Gagnon, siège n° 1,
Comité de développement, travaux
publics (voirie, eau potable, assainis-
sement des eaux).

Monique Tremblay, siège n° 2
Comité d'embellissement, loisirs,
politique familiale et aînés, camp de
jour.

Patrice Moore, siège n° 3
Maire suppléant, travaux publics
(voirie, eau potable, assainissement
des eaux), ressources humaines.

Christian Raby, siège n° 4
Bibliothèque, ressources humaines.

Audrey Cossette, siège n° 5
Loisirs, Communal.

Alain Gagnon, siège n° 6
Maire substitut au conseil de la MRC
Les Chenaux, président du comité
consultatif d'urbanisme (C.C.U.), comi-
té de développement.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Alain Gagnon, président
- Michel Croteau, directeur
- Céline Martineau, directrice
- Réjean Parent, directeur
- Christian Sauvageau, directeur

La mairesse est d'office membre sur
tous les comités.



DANS CE NUMÉRO

Que s'est-il passé au Conseil?.....	1
Mot de la mairesse	2
Saviez-vous que... ?	3
Gens et organismes d'ici	6
Message de la SQ	8
Communauté	9
Calendrier mai	14
Calendrier juin	15
Distribution de compost	16

DATE DE TOMBÉE

de la prochaine édition :

Jeudi 28 mai, 16 h.

Bonjour,

Je profite de l'occasion pour féliciter le comité du Festival des Sucres pour le succès de la 53^e édition, assurément que le plaisir était bien au rendez-vous!

Concernant le conseil municipal, nous sommes actifs sur plusieurs dossiers lesquels nous vous présenterons bientôt. Concernant TES, dès que nous aurons des suivis, nous vous en aviserons.

Comme l'été est à nos portes, je vous rappelle que nous avons nos jardins communautaires (bacs), si vous avez des plants de légumes en trop, nous serions preneurs, vous pouvez rejoindre le bureau municipal et nous ferons le suivi avec madame Claudine Cossette.

Vous êtes cordialement bienvenue aux séances publiques du conseil municipal, c'est l'occasion de poser les questions qui concernent notre municipalité et auxquelles nous répondons avec intérêt.

Au plaisir de vous rencontrer!

France Bédard, mairesse

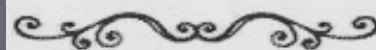


RAPPEL

**Le 2^e versement des taxes municipales
doit être fait pour le 13 mai 2026.**



SAVIEZ-VOUS QUE... ?



Merci de ne pas laisser de gazon sur le trottoir ou sur la voie publique.

Cela favorise la pousse d'herbe entre les rayons des trottoirs ou entre l'asphalte et les trottoirs.

Continuons de garder notre municipalité propre!

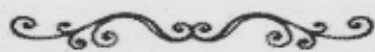
Message – Service de la voirie

Si vous avez des travaux de creusage à effectuer sur votre propriété,
veuillez auparavant aviser la municipalité.

Nous nous assurerons qu'il n'y a pas de tuyaux.

Sylvain Ébacher, chef de la voirie





SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Vous voulez faire une VENTE DE GARAGE?

Bonne idée!

Avisez la Municipalité (pas besoin de permis, juste nous aviser).

Vous pouvez tenir votre vente de garage entre le 1^{er} mai et le 30 octobre.

La durée d'une vente de garage est limitée à trois jours consécutifs.

L'étalage de vos produits doit être situé à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant de votre terrain.



Rappel de la distribution des petits arbres

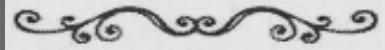
Le samedi 9 mai, de 9 h à 12 h, venez vous procurer votre petit arbre à planter.

Essences : érables à sucre, bouleau jaune.

Rendez-vous dans le stationnement de l'hôtel de ville.

Les arbres qui sont distribués sont offerts **gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts!**





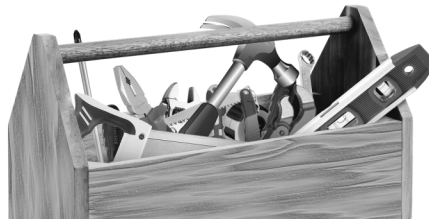
Permis de construction et certificat d'autorisation

Plusieurs interventions nécessitent un permis de la municipalité. Par exemple : une nouvelle construction, la réfection de la toiture, l'ajout d'une piscine ou d'un spa, le remplacement d'une fenêtre ou d'une porte extérieure, l'installation d'une haie de cèdres, etc.

L'obtention d'un permis est nécessaire avant le début des travaux.

Adressez-vous directement à la Municipalité au 819 840-0461 ou à l'adresse courriel : urbanisme@st-prosper.ca.

Si vous avez besoin de discuter d'un projet avec l'inspecteur, veuillez prendre note qu'il est présent le mardi seulement.



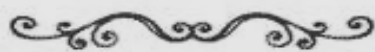
Recherche d'un nouveau membre pour le comité CCU

Profil recherché:

- Vous devez habiter la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;
- Vous avez un intérêt pour l'architecture ou l'aménagement;
- Vous avez une ouverture d'esprit, un sens de l'analyse, un sens de l'impartialité et un souci du bien commun;
- Tout nouveau membre doit suivre une formation sur le rôle et les responsabilités du CCU dans les 3 mois suivant sa nomination.

Envoyez votre candidature par courriel à l'adresse suivante:

sandra.turcotte@st-prosper.ca



Bibliothèque Livresque

18 MAI, JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

Les citoyens de la municipalité peuvent emprunter une **Carte accès-musée à la bibliothèque!**

Les abonnés peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants).

Pour connaître la liste des musées participants, visitez la page suivante : biblietcie.ca/programmes/carte_acces-musee/ ou informez-vous à la bibliothèque.

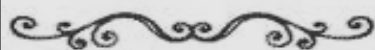


Lundi 18 mai – Férié

La bibliothèque sera fermée le lundi 18 mai, de retour mardi le 19 mai de 18 h à 20 h.

Nouvel arrivage de livres

Le 12 mai prochain aura lieu l'échange de livres bi-annuel du réseau biblio CQLM. Ce que cela signifie pour les abonnés? Plein de nouveaux livres à emprunter sur nos rayons! Nous n'avons pas le livre qui vous intéresse? Faites-nous une suggestion d'achats!



Les Loisirs de Saint-Prosper

Tournoi de Washers – Samedi 30 mai 2026

Il est de retour cette année, le tournoi de Washers qui permet aux meilleures équipes de la MRC des chenaux de s'affronter! Consultez la publicité postale et surveillez la page Facebook *Loisirs St-Prosper* pour tous les détails concernant la programmation de la journée.

Pour inscrire votre équipe de 2, contactez Andréane Couture par Facebook (Messenger) ou au 819 269-9666 par texto ou appel.

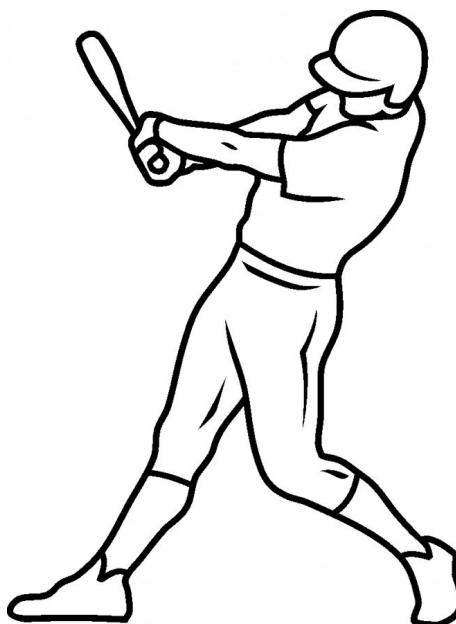
Les vieilles mites - Ligue de balle donnée

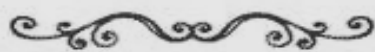
Avec le printemps qui arrive, les vieilles mites sont de retour! Il s'agit d'une ligue amateur ouverte à tous (12 ans et +). Vous êtes invités à venir encourager les équipes tout au long de la saison. Il est encore temps de vous inscrire en contactant Mélissa Magny par Messenger ou au 819 269-0775.

Quand : Tous **les mardis** à compter du **19 mai 2026** et **quelques mercredis** en cas de report. Deux parties par soir, **19 h 30** et **20 h 45**. Vous trouverez l'horaire des parties dans le calendrier du *Communal*.

38^e édition du tournoi de balle familial

Sortez vos agendas : la 38^e édition du tournoi de balle aura lieu du jeudi 30 juillet au dimanche 2 août 2026. Assurez-vous de suivre notre page Facebook Loisirs St-Prosper pour avoir accès à toutes les informations. Détails et programmation à venir. À bientôt!





Prudence avec la sortie des motocyclettes et cyclomoteurs

Avec la belle saison qui s'installe, il est important de rappeler qu'il faut adapter sa conduite pour le respect des autres usagers et du vôtre. Vous êtes à même de constater la sortie des motocyclettes et cyclomoteurs sur le chemin, qui sont des usagers vulnérables.

Conduire une moto est plus risqué que conduire une automobile : le motocycliste a peu de protection et il est parfois difficile à voir. Le partage de la route avec les autres usagers, particulièrement les automobilistes, représente un défi de taille pour sa sécurité. Les collisions avec blessés impliquant une moto sont souvent causées par la vitesse, la distraction (de la part des automobilistes et des motocyclistes), l'omission de céder le passage, l'erreur de perception et le manque de visibilité. Il y a des comportements à privilégier autant pour les automobilistes et les motocyclistes :

Pour plus de prudence, les automobilistes doivent notamment :

- se tenir à une distance sécuritaire du motocycliste;
- ne pas empiéter sur la voie du motocycliste;
- établir un contact visuel avec le motocycliste, surtout aux intersections, qui sont des endroits particulièrement à risque;
- apprendre à décoder les mouvements de la motocyclette (ex. : les motocyclistes se tiennent généralement à gauche de la voie pour être plus visibles; ils ne veulent pas nécessairement tourner à gauche).
- dans le doute par rapport à l'évaluation de sa distance, avant l'amorce d'un virage, attendez et laissez passer la moto.

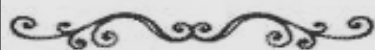
Comportements à privilégier pour les motocyclistes :

- adapter sa vitesse au contexte routier;
- rouler à une distance suffisante des autres automobiles afin d'être visible et de se garder un temps de réaction suffisant;
- porter le casque protecteur en tout temps;
- porter des vêtements et accessoires adéquats pour une protection plus efficace en cas de chute;
- prendre les moyens nécessaires pour se rendre visibles le plus possible sur la route :
 - porter un casque de couleur voyante ou avec des motifs contrastants;
 - porter des vêtements de protection et des accessoires de couleur claire ou voyante et munis de bandes réfléchissantes;
 - munir sa moto de feux d'appoint ainsi que d'un modulateur de phare à intensité variable.
- éviter les bruits trop élevés du système d'échappement afin de ne pas causer de distraction pour les autres usagers de la route

Le meilleur conseil à donner : Vous êtes responsable de VOTRE conduite, tout en ayant des yeux tout le tour de la tête !



Nathalie Mathurin
Conseillère administrative
CSMRC Louiseville
Cellulaire : 819 371-3301
Visitez sq.gouv.qc.ca
Restons connecté(e)s !



ORGANISÉ PAR LE CERCLE DE FERMIERES LES GENEVOISES

Grand Bazar

ARTS & TEXTILES

Dimanche
24 mai 2026

10h à 16h

Entrée gratuite



Centre communautaire
2, rue du centre
Ste-Geneviève-de-Batiscan

**C'est vraiment une belle
occasion de découvrir une
nouvelle passion à
moindre prix!**

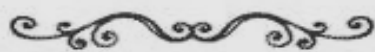
**TOUT pour le tricot, couture,
tissage, broderie et plus encore!**

On redonne une seconde vie à tous ces articles : balance de tissus, boutons, fermeture à glissière, dentelles, patrons, laine, aiguilles, fils de tissage, etc.

**Des artisan(es) seront
sur place avec des
créations uniques
ainsi que des
commerçant(es)**

Tirages, prix de présence et autres surprises

Pour informations : fermiereslesgenevoises@gmail.com



Si vous croyez avoir un problème d'alcool et si vous voulez arrêter de boire, il existe une solution.

Réunion des **Alcooliques Anonymes**

Salle municipale

100, rue de la Fabrique

Sainte-Anne-de-la-Pérade

Tous les lundis soir, 19 h 30

Bienvenue à tous!



*Si vous voulez boire, c'est votre affaire.
Si vous voulez arrêter, c'est la nôtre.
Vous n'êtes pas seul.*

**ALCOOLIKES
ANONYMES**

• 819 376-6279

• 1 866 376-6279

• 1 866 544-6322

• 1 866 ligneaa

aa-quebec.org

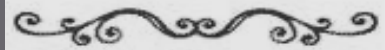


NANCY BENOÎT

Agente des services

- 418 325-3100 poste 2
- nancyb@cabdesriverains.org
- www.cabdesriverains.org
- 100, rue de la Fabrique
Ste-Anne-de-la-Pérade
G0X 2J0

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
des Riverains



L'EAU NOTRE SANTÉ COLLECTIVE

INVITATION

GRATUIT | 22 mai 2026

Parc de la rivière Batiscan
200, chemin du Barrage,
Saint-Narcisse

8h30 | **Ouverture des portes**

9h30 | ***La santé environnementale et l'eau***

Conférence par Dre Johanne Elsener

11h00 | ***J'analyse l'eau de mon puits, même si elle est belle***

Commande d'une trousse d'analyse à prix réduit (30%)

11h30 | **Marche de reconnexion nature**

Éveil sensoriel sur le sentier de la Marmite - 2 km

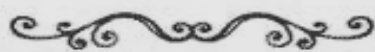
Inscription obligatoire

info@sambba.qc.ca



Dre Johanne Elsener MV MSc C.Q., présidente de Santé Urbanité., s'implique depuis de nombreuses années pour l'amélioration des milieux de vie sous l'angle social, culturel et environnemental. Son engagement en faveur du verdissement urbain et de la santé des populations s'est notamment manifesté par la présidence des organismes Héritage Québec, Québec Arbres et Santé Urbanité. Elle a également cofondé Prescri-Nature.





Comment planter un arbre?

Avant la plantation

C'est à l'aide de ses racines que l'arbre absorbe l'eau et les éléments nutritifs. Il est donc important d'y faire attention et d'**éviter de les écraser ou les casser** en manipulant le plant.

Le plant doit être **conservé dans un endroit frais, à l'abri du soleil et du vent**. Maintenez le système racinaire humide jusqu'au moment de la plantation.

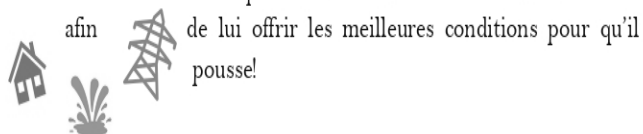
Les plants à racines nues doivent être placés en jauge. C'est-à-dire qu'il faut creuser un trou dans le jardin, coucher le plant sur le côté et recouvrir **complètement** les racines avec de la terre humide. Arrosez régulièrement afin de maintenir la terre humide.



Figure 1 Plant en jauge

Le bon arbre, au bon endroit

Le choix de l'endroit où planter doit être fait en ayant en tête que l'arbre va **beaucoup grandir** et peut atteindre 20 mètres, selon l'espèce! Il est donc important de prêter une attention particulière **aux maisons et aux fils électriques**. Évitez les endroits où la neige est soufflée et choisissez un terrain bien drainé. **Chaque essence d'arbre a des besoins différents** en ce qui concerne la **qualité du sol** et l'**ensoleillement**. Il est important de connaître les besoins de l'arbre



Pour des informations au sujet des essences d'arbres: <https://afvsm.qc.ca/fiches-descriptives-des-arbres-du-quebec/>

Le jour de la plantation

Creusez la fosse de plantation à une profondeur équivalente à la hauteur de la motte des racines. Pour les plants à racines nues, les racines doivent être bien étalées au fond du trou. **Le collet ne doit pas être enterré**.

- Déposez le plant verticalement;
- Remettez de la bonne terre jusqu'au collet et compactez-la **délicatement** tout autour des racines pour éliminer les poches d'air;
- Arrosez copieusement;
- Coupez les branches mortes ou cassées.

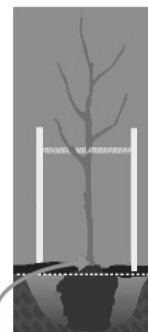


Figure 2 Fosse de plantation

Collet de l'arbre

Après la plantation

Arrosez l'arbre par temps sec pendant la 1^{ère} année. Il est recommandé d'installer un tuteur aux arbres de plus d'un mètre de hauteur. **Veillez à ce que les attaches des tuteurs ne blessent pas l'écorce**. Après une ou deux saisons de croissance, retirez le tuteur et les attaches.

L'équipe de votre Association forestière régionale vous souhaite une bonne plantation!

Pour nous joindre : communication@afvsm.qc.ca

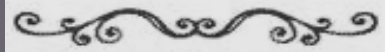
Site web : afvsm.qc.ca/

Facebook : [@afvsm](https://www.facebook.com/afvsm)

Sources images

1 Meilland Richardier, <https://www.meilandrichardier.com/>

2 PikPng



Association forestière
VALLÉE ST-MAURICE

Distance minimale entre arbres et ligne d'électricité (m)




























Pour nous joindre
communication@afvsm.qc.ca
<https://afvsm.qc.ca/>
Facebook : @afvsm

Feuillus	
Bouleau jaune	12,5
Caryer cordiforme	11,5
Cerisier tardif	10
Chêne à gros fruits	12,5
Chêne rouge	14,5
Érable à sucre	13,5
Érable rouge	10
Noyer noir	12,5
Conifères	
Épinette blanche	6,5
Épinette noire	3
Épinette rouge	8
Mélèze laricin	7
Pin blanc	6,5
Pin rouge	9
















Source : Hydro-Québec

Mai 2026

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4  	5 	6	7  	8 Assemblée générale FADOQ 	9 Distribution de petits arbres Compost disponible
10 Fête des Mères	11 	12 	13 2 ^e versement taxes municipales	14 	15	16
17	18 Journée nationale des Patriotes	19  	20	21  	22	23
24 31	25 	26   	27	28 Date de tombée pour le <i>Communal</i> 	29	30 Tournoi de Washers

-  Jour de cueillette des déchets domestiques
-  Jour de cueillette des matières compostables
-  Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**
-  Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h
-  Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire
-  Jour de cueillette des matières recyclables
-  Ligue des Vieilles Mites

Juin 2026

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1 	2 	3	4 	5	6
7	8 	9 	10	11 	12 	13
14	15 	16 	17	18 	19	20
21 Été Fête des Pères	22 	23 	24 Fête nationale du Québec	25 	26	27
28	29 Bureau et garage municipal fermés 	30 				



Jour de cueillette des déchets domestiques



Jour de cueillette des matières recyclables



Jour de cueillette des matières compostables



Ligue des Vieilles Mites



Séance ordinaire du conseil municipal à **19 h**



Jour de bibliothèque : lundi de 15 h à 17 h, mardi de 18 h à 20 h



Collecte des encombrants — inscription préalable obligatoire

DISTRIBUTION DE COMPOST



Energycle a récupéré et valorisé des tonnes de matières compostables, grâce à vous!

Apportez votre pelle et vos contenants pour le transporter.

Où : au garage municipal (303, rue de l'Église)

Quand : à partir du 8 mai

Quantité limitée : premier arrivé, premier servi!

**Municipalité de
Saint-Prospér-de-Champlain**
375, rue Saint-Joseph
Saint-Prospér-de-Champlain
GoX 3A0
Téléphone : 819 840-0461
municipalite@st-prosper.ca
www.st-prosper.ca



Hôtel de ville

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h, 13 h à 16 h

Vendredi : fermé